

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille huit, le 31 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Gérard SONGY

Date de convocation du Conseil communautaire : 16 janvier 2008

- *ARCINS : Claude GANELON*
- *ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Gérard SONGY, Georges MONTMINOUX.*
- *CANTENAC : Jean-Pierre SEYNAT, Marie-Christine BONDON, Roger DEGAS*
- *CUSSAC : Jean-Claude MARTIN, Alain BLANCHARD*
- *LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD*
- *LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Jacques GILET*
- *LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Philippe DUCAMP, Guy GUINARD, Martine VALLIER*
- *MACAU : Jean-Claude VERGES, Christel COLMONT, Didier MEDAN pouvoir à G. DUBO*
- *MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Patrice PUJOL, Dominique METREAU*
- *LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Anne Marie BENTENAC, Bernard FRAICHE, Michel LANÇADE, Serge MAGNAUD, Josette JEGOU, Christian VELLA*
- *SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE*

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Jean SORGE.

**Concerne : 08- 05 – TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE – EXERCICE 2008**

Par délibération 06-14, en date du 23 mars 2006, le Conseil Communautaire a décidé de porter le taux moyen pondéré de la Taxe Professionnelle à 11,65 %.

Il vous est proposé de maintenir le taux de 11,65 % à la Taxe Professionnelle Unique, en 2008.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► décide de maintenir le taux de 11,65% à la Taxe Professionnelle Unique, en 2008.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 6 février 2008

**Le Président,**

**Gérard DUBO**

